

ANALYSE DE LA PRATIQUE DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA GYMNASTIQUE AU SOL DANS L'ENSEIGNEMENT MOYEN : CAS DES ENSEIGNANTS D'EPS DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Assane Kane DIALLO

Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Assane-Kane.diallo@ugb.edu.sn

&

Abdou Khadre DIALLO

Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Diallo.abdou-khadre2@ugb.edu.sn

Résumé : Le but de cette étude est d'appréhender la pratique de l'évaluation sommative en gymnastique des enseignants d'EPS du moyen de la commune de Saint-Louis. Pour atteindre cet objectif, la problématique de la validité de l'évaluation sommative en gymnastique a été posée afin de déceler les difficultés rencontrées par les enseignants. Pour la résoudre, l'hypothèse générale suivante est émise : l'évaluation sommative en gymnastique pratiquée par les enseignants d'EPS du moyen n'est pas conforme aux normes déclinées par le code pointage. Elle est structurée par les hypothèses spécifiques suivantes : (1) Les contenus d'enseignement proposés dans le code pointage ne sont pas bien maîtrisés par les enseignants d'EPS. (2) Les enseignants ne s'approprient pas du code de pointage scolaire. (3) Le fait que l'enseignant soit seul pour évaluer sa classe impactent sur l'application effective des modalités d'évaluation exigée par le code de pointage. Par le biais de la méthode de recherche descriptive interprétative, 30 enseignants ont été interrogés par questionnaire. Les résultats montrent d'abord que 96% des enseignants se focalisent plus sur les éléments A, B et C et que 76% professent les éléments D. Concernant les exigences des garçons 80% des enseignants ont des difficultés avec les appuis tendus renversés (ATR) et pour les exigences des filles 76% ont des difficultés avec les ATR et 73% avec les éléments acrobatiques (AC). Ensuite s'agissant de l'appropriation du code de pointage 90% des enseignants ont des difficultés à répertorier les éléments gymniques selon leurs groupes d'appartenance et 90% aussi ont des difficultés à répertorier les éléments gymniques selon leurs familles. En fin l'étude a démontré que 30% des enseignants proposent un enchaînement gymnique à leurs élèves et 23% ne respectent pas la procédure d'évaluation recommandée dans le code de pointage.

Mots clés : Evaluation Sommative, Education Physique et Sportive, Gymnastique, et code de pointage.

ANALYSIS OF THE PRACTICE OF SUMMATIVE EVALUATION OF FLOOR GYMNASTICS IN MIDDLE SCHOOL: CASE OF PE TEACHERS IN THE MUNICIPALITY OF SAINT-LOUIS

Abstract: The purpose of this study is to apprehend the practice of summative assessment in gymnastics by middle school physical education (PE) teachers in the common of Saint-Louis. To achieve this objective, the problem of the validity of the summative evaluation in gymnastics was posed in order to unblock the difficulties encountered by the teachers PE. The following general hypothesis was put forward for resolution: the summative evaluation in gymnastics practised by the middle school teachers PE does not comply with the standards set by the code of points. It is structured by the following specific hypotheses: (1) The teaching contents proposed in the scoring code are not well mastered by the teachers PE. (2) Teachers PE do not appropriate the school scoring code. (3) The fact that the teacher PE is alone to evaluate his class has an impact on the effective application of the evaluation methods required by the code of points. Using the descriptive-interpretive research method, 30 teachers were interviewed by questionnaire. The results show that 96% of the teachers focus more on elements A, B and C and 76% on elements D. Regarding the requirements for boys 80% of the teachers have difficulties with the handstand and for girls 76% have difficulties with the handstand and 73% with the acrobatic elements (AC). Regarding the appropriation of the scoring code 90% of the teachers

have difficulties in writing the gymnastic elements according to their Belonging groups and 90% also have difficulties in writing the gymnastic elements according to their families. At the end *this study has demonstrated*, 30% of the teachers propose a gymnastic sequence to their students and 23% do not respect the evaluation procedure recommended in the scoring code.

Key words: Summative Evaluation, Physical and Sports Education, Gymnastics, and scoring code.

Introduction

L'évaluation est une pratique sociale incontournable. Dans sa forme la plus globale et la plus médiatisée, elle permet de porter un jugement de valeur sur des performances (individus, système, programme etc.) en vue de mettre en place un palmarès et de repérer les forces et faiblesses qui influencent sur ce palmarès. L'évaluation constitue aussi un outil de recueil d'informations et de prise de décision, en tant que moyen de diagnostic et de prospective, elle permet en effet de mesurer le processus parcouru, de comparer les résultats réels et attendus, de réajuster les actions et d'anticiper sur l'avenir. (Guimard, 2010)

Dans le système scolaire, l'évaluation représente une opération cruciale de l'acte pédagogique. C'est un moyen qui permet à l'enseignant de procéder au diagnostic des problèmes qui lui sont inhérents, de faciliter la remédiation face aux problèmes rencontrés par les élèves et de déterminer le cursus à entreprendre pour pouvoir atteindre les objectifs déclinés dans un cycle d'enseignement-apprentissage. Ces actions émanant du rôle de l'enseignant laissent apparaître les principaux moments d'évaluation : diagnostique, formative et sommative. Cette dernière, objet de cette étude constitue un moment crucial dans la planification de l'enseignement. Ainsi, elle permet de connaître le degré d'acquisition de connaissances ou d'habiletés d'un élève afin de permettre la prise de décisions relatives, entre autres, au passage à la classe supérieure, à la sanction des études, à la reconnaissance des acquis expérimentiels. (Legendre, 2005).

L'évaluation sommative résulte à un jugement de produit qui se concrétise par sa transcription sous forme de note de la production de l'élève. Ainsi pour qu'elle soit objective, elle doit répondre aux critères déclinés par le programme d'enseignement qui doit préciser les instruments de mesure (grille d'évaluation, barème) adéquates à utiliser. Dans le cadre de l'évaluation sommative en gymnastique, la modalité prescrite par le programme scolaire est le code de pointage scolaire. Ce dernier accompagne l'apprenant comme l'enseignant dans un programme évolutif. Il permet au premier de progresser dans la maîtrise des éléments gymniques, voire de son corps et au second, de situer les caractéristiques fondamentales de son enseignement et de pouvoir l'évaluer avec la plus grande objectivité possible¹. Donc le Code de Pointage Scolaire (CPS) constitue un répertoire non exhaustif qui permet non seulement d'uniformiser la pratique enseignante grâce à des éléments gymniques mais elle permet aussi la mise sur pied d'une évaluation valide et objective.

Malgré l'existence d'un tel outil, les enseignants d'EPS rencontrent des difficultés pendant l'évaluation sommative en gymnastique. Cette subtilité constatée lors de nos stages de licence et Master en EPS, nous a induit à remettre en question la validité de l'évaluation sommative en gymnastique conduite par les professeurs d'EPS. Pour essayer de la résoudre, la question générale de recherches ci-après a été posée : l'évaluation sommative

1 Commission Nationale EPS / Code de Pointage Scolaire 2ème Edition / Novembre 2013

en gymnastique conduite par les enseignants d'EPS du moyen permet-elle d'évaluer objectivement les compétences des élèves ?

Par le biais de la méthode de recherche descriptive interprétative, 30 enseignants ont été interrogés par questionnaire. L'objectif visé consiste à analyser la mise en œuvre de la pratique de l'évaluation sommative en gymnastique des enseignants d'EPS, particulièrement ceux de l'enseignement moyen de la commune de Saint-Louis.

Toutefois, il s'agira à terme de mettre à disposition des informations sur la validité de l'évaluation des enseignements, les difficultés rencontrées et les recommandations pour des évaluations sommatives en gymnastique conformes aux bonnes pratiques.

Cette recherche comprend quatre grandes parties. Dans la première partie, se trouve le contexte général de l'étude. La seconde partie contient le cadre conceptuel axé autour de la notion d'évaluation, son rôle dans l'apprentissage et d'évaluation sommative. La troisième partie évoque la méthodologie employée ; et la dernière partie est dédiée à la présentation et discussion des résultats. La conclusion renferme la synthèse de l'étude et les recommandations.

1. Contexte général de l'étude

1.1. L'enseignement de la gymnastique selon les textes officiels

Dans la classification des exercices physiques enseignés dans le milieu scolaire, la gymnastique occupe une place importante au sein des activités pratiquées. Faisant partie des activités visant la maîtrise du corps, elle regroupe à son sein des éléments efficaces pour assurer la construction corporelle de l'apprenant. Selon les Instruction Officielles (I.O) de 1973 qui ont décliné le programme d'EPS par types d'activités et par niveaux, l'enseignement de la gymnastique au niveau du moyen renferme :

- Les déplacements simples et rythmés : Déplacements marchés, courus, chassés, avants, arrières et latéraux et les tours et pivots : Pas de danse (filles)
- Sauts et sautilllements : Sautilllements sur place ou en déplacement et les sauts gymniques sur place ou en déplacement Relâchement et oscillations
- Appuis stables et transferts d'appuis : fentes et passage de fentes, appuis manuels et pédestres, facial, dorsal, costal et les changements d'appuis
- Equilibre : en position basse, haute, oblique et sur la nuque et les épaules (chandelle),
- Appuis passagers : (roulades - voltes etc...), Roulade avant et Roulade arrière simple
- Initiation au travail des liaisons et enchaînements de plusieurs éléments simples.
- Initiation aux aides et parades

Ces éléments d'agilité au sol déclinés par les I.O sont scindés et résumés dans le code de pointage scolaire en deux parties distinctes : une féminine et une autre masculine. Pour la partie féminine les éléments gymniques retenus sont classés en cinq (05) familles :

(1) Passage à l'appui tendu renversé : ATR ; (2) Souplesse : S ; (3) Maintien : M ; (4) Série Gymnique : SG ; (5) Élément acrobatique : AC (rotation avant, arrière et latérale).

Pour la partie masculine la démarche est identique sauf que la classification établie est différente de celle féminine. Ainsi on y retrouve les familles suivantes :

(1) Rotation avant : RAv ; (2) Rotation arrière : RAr ; (3) Rotation latérale : L ; (4) Passage à l'appui tendu renversé : ATR ; (5) Les éléments non acrobatiques : NA ;

Les éléments gymniques sont classés selon leur niveau de difficulté d'exécution : A ; B; C et D. Ainsi lors des enseignements, l'enseignant se charge d'aider les apprenants afin que chacun puisse être capable de réaliser "son propre exercice" de gymnastique. Pour réaliser cela il doit d'abord opérer au choix des éléments après évaluations diagnostique, ensuite voir est-ce que les exigences sont remplies (ossature de l'exercice) et en fin mettre en place son exercice gymnique en veillant scrupuleusement au respect du temps d'exécution et à la recherche de la note de difficulté maximale

1.2. L'évaluation de la gymnastique au sol selon les prescriptions officielles

L'évaluation de la gymnastique au sol est régie par le code de pointage scolaire. Ce dernier renferme un répertoire d'éléments gymniques non exhaustifs qui permet non seulement aux enseignants d'accompagner les élèves dans leur apprentissage moteur en fonction de leurs possibilités mais aussi permet de les évaluer avec la manière la plus objective possible.

Toutefois, évaluer un exercice de gymnastique au sol implique selon le code de pointage scolaire la maîtrise par l'enseignant des éléments gymniques, leurs répartitions selon leurs familles et les types de fautes. Ceci lui permettra de procéder facilement au calcul de la note de difficulté, d'exécution et de combinaison qui vont déterminer la note obtenue par l'élève.

Pour calculer la note de difficulté, le professeur d'EPS ne retient que sept (7) éléments maximum sur l'ensemble présenté par l'élève. Ainsi la valeur de la note pour cette phase sera le total des valeurs des 7 éléments les plus cotés parmi ceux exécutés et figurant dans ce code de pointage.

S'agissant de la note de combinaison l'enseignant doit vérifier si l'élève respecte les 4 exigences spécifiques au sol. Chaque exigence est notée sur 0,80. Par la suite il ajoute à la somme des exigences sa note d'impression générale qui est une appréciation comprise entre 0,20 ; 0,40 ; 0,60 ou 0,80 points.

En fin pour la note d'exécution, l'enseignant doit procéder à une évaluation de la prestation gymnique de l'élève. C'est-à-dire que tout élément exécuté est soumis à l'appréciation de l'évaluateur. Ce dernier doit repérer les types de fautes commises par l'élève (cf types de faute annexes p : 79). Ainsi la note finale de l'élève est obtenue par la soustraction des fautes commises de la note de départ.

1.3. Des problèmes d'objectivité au niveau de l'évaluation en EPS

Donner une note dans le cadre de l'évaluation en EPS n'est pas une chose simple. En effet elle nécessite le respect d'un référentiel objectif exigé pour la plupart du temps par les textes officiels. Toutes fois, des recherches portant sur la docimologie invitent à douter de l'objectivité des pratiques évaluative des enseignants d'EPS qui parfois font face à des problèmes d'application de la notation ou d'arrangement évaluatif. (David, 2000).

1.3.1. L'application des critères de notation

Selon (David, 2000) parmi les difficultés rencontrées par les enseignants lors de l'évaluation en EPS figure l'application des critères de notations. Pour l'auteur les enseignants d'EPS ont des procédures d'évaluation un peu intuitives. Ils ne sont jamais sûrs d'interpréter correctement les performances des élèves par rapport aux critères sélectionnés. Les différences d'interprétation des critères peuvent être reliées à leurs expériences dans l'enseignement, leur niveau d'expertise et leur familiarité avec ces critères.

D'autres travaux menés ont montré que l'application des critères de notation peut être influencée par des variables individuelles (sexe, âge, origine sociale). (Felouzis, 1996). Outre, les travaux de la psychologie de l'évaluation font apparaître que les informations extra-scolaires, détenues par les enseignants, sont susceptibles d'influencer leurs critères de notation (Noizet & Caverni, 1978).

Selon (Combaz, 1992) la note en EPS serait à la fois révélatrice et génératrice des inégalités de réussite. L'étude réalisée par (Lentillon & B.Trottin, 2005) a montré que les garçons ont des meilleures notes que les filles en EPS. Outre les travaux de (Lentillon-Kaestner & Cogérino, 2005) les différences biologiques sont à prendre en considération pour expliquer ces écarts de notation : une prédominance des activités masculines, des entrées dans l'activité étrangère aux filles, des barèmes peu sensibles aux différences génétiques, des interactions enseignant-élèves en faveur des garçons.

Selon (Cogérino & Mnaffakh, 2008) les enseignants d'EPS peinent à trouver les critères, les indicateurs et les barèmes les plus « justes » dans leur jugement évaluatif. Ils assument conjointement le rôle de formateur enseignant et d'évaluateur sommatif, et il n'est pas rare d'observer un glissement des critères de notation et des décisions évaluatives déterminées par d'autres facteurs que les compétences des élèves comme le sexe, le comportement, la participation en classe, les compétences sociales, etc.

1.3.2. Les arrangements évaluatifs

Le terme d'arrangement spécifie que la note n'est pas un acte de mesure mais une médiation entre des protagonistes. Pour (David, 2000) les arrangements évaluatifs sont une réponse temporaire aux préoccupations de l'évaluateur. Ils prennent également racine dans l'imprécision des textes officiels, qui n'indiquent guère ce qu'il faut entendre,

Par ailleurs, comme dans les autres disciplines d'enseignement, l'évaluation en EPS relève d'un jeu avec les règles énoncées dans les textes officiels (Perrenoud 1984)); c'est un « acte de négociation », de « transaction » ou de « contrat » (Chevallard, 1986) où divers « arrangements » ont lieu (Merle 1997). Les enseignants d'EPS s'arrangent en permanence pour donner une image positive de leur discipline (David, 2000). Les arrangements se traduisent, par exemple, par la notation de savoirs ne figurant pas dans les savoirs à enseigner en terminale et l'exclusion de savoirs y figurant (Cogérino & Mnaffakh 2008),

Ces études témoignent des difficultés des professeurs d'EPS à garantir de façon générale l'égalité et la fiabilité de la notation. Elles témoignent également de la présence de critères servant des ajustements évaluatifs particulièrement liés à la performance. Cependant particulariser ces données dans une matière telle que la gymnastique en prenant en compte les effectifs pléthoriques des élèves donnerait une originalité à ces travaux.

2. Méthodologie

La recherche sur l'évaluation sommative de la gymnastique nécessite l'utilisation d'un dispositif de recherche qui prend en compte tous le processus de sa mise en œuvre. Pour cela un recueil de données pertinent s'impose afin d'afficher les réalités du terrain. C'est pour ces raisons qu'on a privilégié la méthode de la recherche descriptive interprétative. Par le biais de cette méthode de recherche, 30 enseignants d'EPS ont été interrogés par questionnaire. Ce dernier est structuré en deux grandes parties :

La première partie comprend les renseignements généraux et les déclarations proposées aux participants à l'étude. Les renseignements généraux ont trait au genre, au

statut, à l'ancienneté dans l'enseignement et aux structures de formation initiales des enseignants.

La seconde comprend les déclarations relatives au mode de déroulement de l'enchaînement de la gymnastique en classe, les difficultés rencontrées lors de l'enseignement des éléments gymniques, la maîtrise de ces éléments par les enseignants et l'appropriation du code de pointage lors de l'évaluation.

3. Hypothèses de recherches

D'abord, rappelons que l'hypothèse générale de recherche est la suivante : l'évaluation sommative en gymnastique pratiquée par les enseignants d'EPS du moyen n'est pas conforme aux normes déclinées par le code pointage. Elle est ensuite structurée par les hypothèses spécifiques suivantes :

- (1) Les contenues d'enseignement proposés dans le code pointage ne sont pas bien maîtrisés par les enseignants d'EPS.
- (2) Les enseignants ne s'approprient pas du code de pointage scolaire.
- (3) Le fait que l'enseignant soit seul pour évaluer sa classe impactent sur l'application effective des modalités d'évaluation exigée par le code de pointage.

4. Analyse et discussion des résultats

Ce travail de recherche pose la problématique de l'objectivité de l'évaluation sommative de la gymnastique conduite par les enseignants d'EPS du moyen de la commune de Saint-Louis. Ainsi les données recueillies à travers notre outil d'enquête feront ici état d'une analyse et d'une discussion.

4.1. La proposition d'un enchaînement par les enseignants

Tableau N° 1 : Proposition d'un enchaînement par les enseignants

Proposition d'un enchaînement	Nb. cit.	Fréq.
Oui	9	30,0%
Non	21	70,0%
TOTAL OBS.	30	100%

Selon le code de pointage scolaire, l'enchaînement gymnique est libre pour tout élève. C'est-à-dire que l'apprenant a le choix de prendre parmi les éléments qu'il a appris et de concevoir son propre enchaînement.

Malgré tout, les résultats de cette recherche montrent que 70% des enseignants respectent ce choix libre dicté par le code mais les 30% déclinent cette recommandation en proposant un enchaînement à leurs élèves. Cette nuance sur la proposition d'un enchaînement libre par les enseignants impacte considérablement sur l'évaluation sommative. Parce que tous les élèves n'ont pas le même niveau de progression en gymnastique, donc si l'enseignant leur impose un enchaînement cela peut limiter ou défavoriser la capacité de certains élèves lors de l'évaluation. De même, cette proposition d'enchaînement gymnique peut figer son enseignement en gymnastique sur certains éléments uniquement écartant d'autres.

4.2. Enseignement des éléments et des exigences gymniques par les enseignants

Tableau N° 2 : Enseignement des éléments gymniques par les enseignants

Enseignement des éléments	Nb. cit.	Fréq.
Eléments A	24	80,0%
Eléments B	28	93,3%
Eléments C	29	96,7%
Eléments D	23	76,7%
TOTAL OBS.	30	

Les éléments gymniques constituent l'ossature de l'enchaînement de l'apprenant. En effet ils sont répertoriés et retenus en éléments : A, B, C ou D que l'on décline en différentes exigences : ATR, SM, SG, AC pour les filles et RA_v, RA_r/L, NA, ATR pour les garçons. Donc leurs enseignements sont indispensables car lors de l'évaluation sommative pour déterminer la note de difficulté de l'élève, l'enseignant doit répertorier sept (7) éléments différents retenus dans le code choisis indistinctement dans les catégories A, B, C, D. De même pour décerner à l'élève une note de combinaison il doit obligatoirement identifier quatre (4) exigences spécifiques au sol².

Pourtant dans cette étude les résultats témoignent que les enseignants d'EPS se focalisent plus sur les éléments A, B et C que sur les éléments D durant les séances d'enseignement. Outre, au niveau des exigences chez les garçons les résultats démontrent que les enseignants ont des difficultés avec les passages à l'appui tendu renversé (ATR) et au niveau des exigences chez les filles les difficultés sont plus persistantes auprès des appuis tendus renversés (ATR) et des éléments acrobatiques (AC).

A la lecture de ces résultats, on voit que les enseignants ont des difficultés pour enseigner les éléments D, les ATR et les éléments acrobatiques prescrits par le code de pointage. En effet on estime que ces difficultés sont liées d'une part par l'inefficacité de leur formation initiale et d'autre part par l'absence cruciale de formation continue dans les cellules pédagogiques.

D'ailleurs (Diakhaté, 2013) confirme ce constat à travers une étude qu'il a réalisé sur la formation des enseignants au Sénégal. En effet selon lui : « *La formation initiale de l'enseignant s'avère insuffisante si l'on considère les différentes mutations subies... Elle est d'un ou de deux ans selon le niveau de recrutement pour les enseignants du second degré et parfois inexistante en ce qui concerne les vacataires. Quant à la formation continue, qui est une nécessité pour une éducation qui doit répondre aux besoins du milieu et être en adéquation avec les mutations du monde, elle est fragile et est souvent utilisée dans le cadre du recyclage des vacataires qui ont deux ans d'exercice dans le second degré* ».

Au Sénégal beaucoup d'enseignants (les professeurs d'EPS y compris) ont été recruté dans le cadre du vacatariat. Ce recrutement se faisait sur la base de l'obtention du Brevet de fin d'études moyen (BFEM). Ainsi il a beaucoup pesé sur le niveau des enseignants, car beaucoup d'entre eux étaient devenus des enseignants d'EPS par « accident ».

Ce constat est visible dans les écrits de (Ngom, 2017) qui nous a fait la dichotomie entre les enseignants par « vocation et par amour » et les enseignants par « accident ». Selon l'auteur « *les enseignants par vocation sont ceux qui approuvent une importance capitale à la*

2 Commission Nationale EPS / Code de Pointage Scolaire 2ème Edition : pp : 12

transmission de leur savoir et qui ont l'ambition et l'objectif de devenir enseignant. La plupart d'entre eux ont reçu dans les écoles de formation d'enseignants les outils et les méthodes nécessaires à l'exercice de leur fonction. A l'opposé, les enseignants par accident sont ceux qui contribuent à la dégradation de la fonction enseignante, puisque n'importe quel diplômé n'ayant pu intégrer les autres secteurs de la fonction publique peut se retrouver (...) ce qui pose inévitablement un problème de niveau et de la qualité des enseignants dans les écoles sénégalaises ».

Ce distinguo que l'auteur cherche à montrer dans sa recherche prouve l'impact de la vocation sur le niveau de l'enseignant mais aussi de son enseignement.

Cependant au regard des résultats obtenus, il apparaît que les contenus d'enseignement proposés dans le code pointage ne sont pas bien maîtrisés par les enseignants d'EPS.

4.3. Maîtrise du code pointage par les enseignants

Tableau N°3 : Maîtrise du code pointage par les enseignants

Résultats	Nb. cit	Pourcentage
Jamais	2	6
Rarement	6	20
Occasionnellement	9	30
Assez souvent	10	34
Très souvent	3	10
TOTAL. OBS	30	100%

Le code de pointage est un référentiel à partir duquel l'enseignant va se situer pour procéder à ses enseignements en gymnastique et à l'évaluation. En effet sa bonne maîtrise facilite le classement des éléments gymniques selon leur groupe d'appartenance et selon leur famille. Par rapport à sa maîtrise par les enseignants, les résultats de cette recherche ont montré que 34% de la population soit 10 enseignants ont souvent des problèmes pour répertorier les groupes d'appartenance des éléments gymniques et 40% de la population soit 12 enseignants ont des difficultés à répertorier la famille des éléments. De même concernant l'appréciation du code pointage par les enseignants 63% soit 19 enseignants affirment que ce n'est « pas facile ». Outre, les 14% soit 4 enseignants affirment que c'est « difficile » et les 3% soit 1 enseignant précise que c'est « Très difficile ».

Ces résultats montrent une absence d'application du code de pointage, fruit de son manque d'appropriation par les enseignants. Par conséquent cette subtilité peut impacter d'une part sur la validité des informations recueillies par l'enseignant lors de l'évaluation sommative en gymnastique et d'autre part peut créer un sentiment d'injustice chez les élèves.

D'ailleurs (Siedentop, 1994) pense que pour qu'une évaluation soit utile, l'information recueillie doit être bonne. Premièrement, elle doit être fidèle c'est-à-dire qu'elle doit fournir l'assurance que ce qui est rapporté s'est effectivement produit. Deuxièmement elle doit être aussi valide, c'est-à-dire que les instruments choisis pour faire l'observation représentent l'habileté que vous voulez évaluer.

En outre l'étude réalisée (Lentillon-Kaestner V., 2009) montre aussi que dans le cadre de l'évaluation en EPS les élèves notent des injustices liées à la manière d'être noté. Les

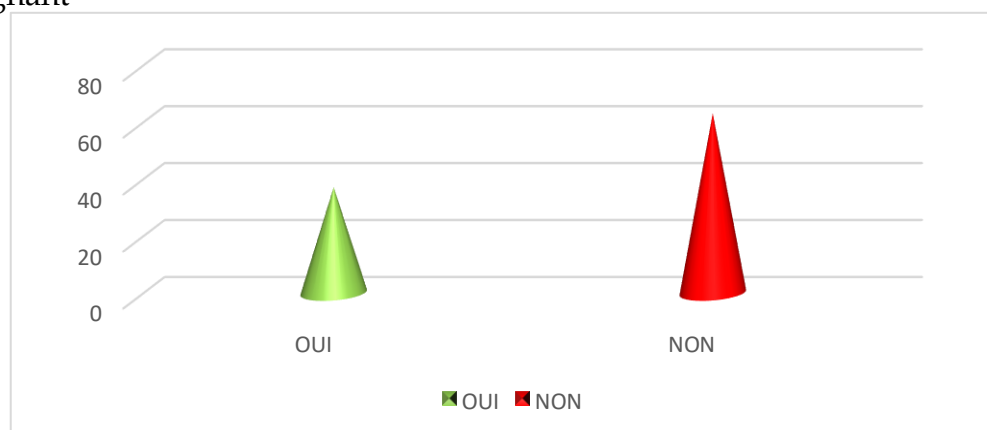
injustices perçues de ce type sont variées. Certains élèves se plaignent, pour la majorité, du manque d'objectivité de l'évaluation tandis que d'autres se plaignent du favoritisme lors de l'évaluation.

Ces deux études démontrent que dans le cadre de l'évaluation en EPS particulièrement en gymnastique la prise en compte de tout élément (critères d'évaluation, code de pointage etc...) susceptible de la rendre objective doit être maîtrisé au préalable par l'évaluateur. Ainsi en faisant la corrélation entre ces recherches on voit que les difficultés rencontrées par les professeurs d'EPS sur le répertoire des éléments gymniques lors de l'évaluation sommative sont due à une absence d'appropriation du code pointage par les enseignants.

4.4. Mise en œuvre de l'évaluation sommative de la gymnastique

4.4.1. Conduite de l'évaluation sommative en gymnastique par un enseignant

Figure N°1 : Conduite de l'évaluation sommative en gymnastique par un seul enseignant



Selon le code de pointage l'évaluation en gymnastique doit être conduite par deux (2) enseignants. L'un déterminera la difficulté et la combinaison. Il donnera ainsi la note de départ qui est la somme théorique de la difficulté, de la combinaison et de l'exécution. L'autre déterminera la note d'exécution (déduction des fautes). (*Code de pointage 2013 p : 14*).

Toutefois, dans cette étude les résultats ont montré que la totalité de la population pratique l'évaluation en gymnastique en étant seul. De même, 63% soit 19 enseignants affirment que la conduite de l'évaluation sommative en gymnastique ne peut pas être effectuée par un seul enseignant. Ce résultat montre d'une part qu'un enseignant d'EPS ne peut pas à lui seul évaluer la gymnastique. Parce que pour évaluer cette dernière l'enseignant doit prendre en compte le temps, répertorier les éléments, leurs familles ainsi que les exigences et les fautes. Or toutes ces tâches ne peuvent pas être remplies en même temps par un seul individu. D'autre part, ils dévoilent le déphasage qui subsiste entre les prescriptions du code pointage et les pratiques évaluatives faites sur le terrain ce qui peut impacter sur les notes attribuées par l'enseignant ou favoriser des arrangements évaluatifs.

D'ailleurs les études conduites sur l'évaluation certificative en éducation physique et sportive (EPS) ont montré que la note affectée à l'élève n'est pas une mesure stricte de sa performance ou prestation. [...] La présence incontestable d'arrangements évaluatifs internes et externes est par ailleurs explicitement revendiquée par les enseignants eux-mêmes afin de ne pas pénaliser certains élèves aux ressources physiques et/ou motrices faibles ou pour sanctionner d'autres qui réussiraient sans fournir d'efforts très importants

et ne respecteraient pas les règles comportementales attendues dans la relation enseignant élèves). (Cogérino & Mnaffakh, 2008) . Répertoire des éléments gymniques lors de l'évaluation sommative

Le répertoriage des éléments gymniques constitue une phase cruciale de l'évaluation sommative en gymnastique. En effet il constitue un soubassement qui permet à l'enseignant de classer les éléments gymniques exécutés par l'apprenant selon leur famille et de vérifier le respect des exigences.

Cependant cette étude a démontré que 33% soit 10 enseignants ont des difficultés à répertorier les éléments exécutés par l'élève que « rarement », 8 enseignants soit 26% de la population disent qu'ils rencontrent ce problème « qu'occasionnellement », 8 autres disent qu'ils ont cette difficulté « assez souvent ».

Face à cette situation les raisons avancées par les enseignants sont les effectifs des élèves, l'absence de matériels didactiques et leur singularité pendant l'évaluation sommative.

Toutefois ces circonstances peuvent provoquer des procédures de notation qui sont parfois « intuitives » pour mesurer la performance des élèves lors des évaluations (David, 2000).

4.4.2. Respect de la procédure de calcul de la note de l'élève

Tableau N°4 : Respect de la procédure de calcul de la note de l'élève

Résultat	Nb. cit	Pourcentage
OUI	23	77
NON	7	23
TOTAL OBS.	30	100%

En gymnastique pour calculer la note obtenue par l'élève, l'enseignant doit déterminer la note de départ qui est la somme de la note de difficulté, de combinaison et d'exécution. La note finale est obtenue par la soustraction des fautes commises de la note de départ. Ainsi le respect de la procédure de calcul de cette note exige une objectivité de la part de l'enseignant.

Toutefois les résultats recensés sur la question font état de vingt-trois (23) enseignants qui ont répondu par « OUI » ; c'est à dire qu'ils respectent cette procédure de calcul édictée par le code de pointage contre sept (7) enseignants qui ont répondu par « NON ». Autrement ils ne respectent pas la procédure recommandée. Ce non-respect de la méthode de calcul de la note de l'élève montre le manque d'effectivité de l'application du code de pointage chez certains enseignants.

Néanmoins, il est remarqué que hormis les évaluations du baccalauréat ou du BFEM, les enseignants sont bien souvent seuls pour évaluer leur classe. Les informations nécessaires à l'évaluation des habiletés physiques sont obtenues à partir des observations des enseignants et/ou des élèves. « La note n'est donc pas une mesure stricte des compétences et connaissances à évaluer mais un médiateur entre les acteurs en présence » (David, Brau-Antony, & Cleuziou, 2002). Elle est le produit d'une contradiction entre l'utilisation d'outils objectivables et une « intuition » (David, 2000) de la valeur de l'élève au sein de la hiérarchie de la classe. « Les notes sont alors simultanément des notes pédagogiques et des notes morales » (Cogérino, Mnaffakh, 2008,). Les enseignants d'EPS,

méfiant envers leurs outils d'évaluation (David, 2000), modifient le contenu à évaluer, généralement en minimisant le poids de la performance au profit du travail et de l'effort réalisé par l'élève tout au long du cycle d'apprentissage (Cogérino & Mnaffakh, 2008).

Ainsi au regard de tous ces résultats obtenus et des études qui l'ont appuyés, notre hypothèse spécifique selon laquelle. Les effectifs pléthoriques des élèves et le fait que l'enseignant soit seul pour évaluer sa classe impactent sur l'application effective des modalités d'évaluation exigée par le code de pointage est confirmée.

Conclusion

La présente étude spécifique à l'évaluation sommative de la gymnastique au sol a tenté de résoudre la problématique de l'objectivité de l'évaluation des enseignants d'EPS. Elle a ciblé le corps professoral des enseignants d'EPS du moyen de la commune de Saint-Louis afin rendre compte de l'écart existant entre les modalités du code pointage et leurs pratiques d'évaluation en gymnastique.

Les résultats montrent d'abord que 96% des enseignants se focalisent plus sur les éléments A, B et C et que 76% professent les éléments D. Concernant les exigences des garçons 80% des enseignants ont des difficultés avec les appuis tendus renversés (ATR) et pour les exigences des filles 76% ont des difficultés avec les ATR et 73% avec les éléments acrobatiques (AC). Ensuite s'agissant de l'appropriation du code de pointage 90% des enseignants ont des difficultés à répertorier les éléments gymniques selon leurs groupes d'appartenance et 90% aussi ont des difficultés à répertorier les éléments gymniques selon leurs familles. En fin l'étude a démontré que 30% des enseignants proposent un enchaînement gymnique à leurs élèves et 23% ne respectent pas la procédure d'évaluation recommandée dans le code de pointage.

Pour tenter d'éradiquer ces difficultés rencontrées par les enseignants dans leur pratique d'enseignement comme à l'évaluation nous recommandons :

- L'harmonisation des enchaînements gymniques par classe
- La classification des éléments gymniques en famille uniquement : A, B et C
- La réduction des fautes en deux catégories : fautes de tenues et fautes techniques
- Renforcer la formation continue des enseignants par le biais des cellules pédagogiques
- L'amélioration et la construction des gymnases dans les établissements
- Augmenter l'effectif des enseignants d'EPS afin de contrer les effectifs pléthoriques des élèves.

Références bibliographiques

- Chevallard, Y. (1986). Pour une analyse didactique de l'évaluation. Aix-Marseille: IREM.
- Cogérino, G., & Mnaffakh, H. (2008). Evaluation, équité de la note en éducation physique et « norme d'effort ». *Revue française de pédagogie*, 111-112.
- .Combaz, G. (1992). *Sociologie de l'éducation sportive*. Paris . Paris: Presses universitaires de France.
- David, B. (2000). Équité et arrangements évaluatifs. *Certifier en EPS*. . Paris: INRP.
- David, B., Brau-Antony, S., & Cleuziou, J.-P. (2002). La certification :Équité et arangements évaluatif. *Revue EPS*, N°294, 62-63.
- Diakhaté, A. (2013). La formation des enseignants au Sénégal : des écoles normales aux Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation (CRFPE), état des lieux et perspectives de rénovation. *Academia*, 2-3.
- Felouzis, G. (1996). Evaluation et efficacité pédagogique des enseignants du secondaire. Le cas des mathématiques. *Revue Française de Sociologie*, XXXVII, 77-105.
- Guimard, P. (2010). *L'évalaution des compétences scolaires*. Presses universitaires de Rennes, 01.
- Lentillon, V., & B.Trottin. (2005). Relations éducatives en Éducation Physique et Sportive et perceptions chez les collégiennes et collégiens français. *Revue Éducation et Francophonie*, 33(1), 57-72. *Revue Éducation et Francophonie*, 57-72.
- Lentillon-Kaestner, V. (2009). Injustices perçues en éducation physique et sportive. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 200-201
- Merle, P. ((1996). *L'évaluation des élèves. Enquête sur le jugement professoral*. Paris: P.U.F.
- Ngom, A. (2017). L'école sénégalaise d'hier à aujourd'hui : entre ruptures et mutations », *.Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 4-7.
- Noizet, G., & Caverni, J.-P. (1978). *Psychologie de l'évaluation scolaire*. Paris: PUF.
- Siedentop, D. (1994). *Apprendre à enseigner l'Education Physique*. Montréal: Gaeten Morin.